



Département Indemnisations
Pôle Responsabilités

A l'attention des experts du réseau d'experts Responsabilités

NOTE D'INSTRUCTION

01 juillet 2017

Intervention d'un économiste de la construction

Objectifs : Optimiser le coût des réparations

Du fait de la complexité de certains ouvrages, de l'évolution des techniques de construction, la SMACL Assurances envisage, aux fins d'optimiser le coût des réparations, l'intervention de sapes spécialistes « Economistes de la construction ».

Les Cabinets « Etudes et Quantum » et « Qantex » ont été retenus ; la répartition des missions sera déterminée par SMACL Assurances.

L'expert aura la possibilité de faire appel à un économiste de la construction dans le cadre de la mission confiée à compter de ce jour et pour une durée indéterminée.

Conditions :

- Enjeu RC supérieur à 25000 euros et
- Réel intérêt économique à mandater un économiste

Comment ?

1- L'expert informe le gestionnaire **et** le responsable du réseau d'expert RC en indiquant :

- les références du dossier SMACL

- le montant des dommages pour lesquels il souhaite une vérification

2- Le gestionnaire communique à l'expert les coordonnées de l'économiste géographiquement compétent avec qui il devra prendre contact.

Un bilan périodique sera effectué permettant de déterminer l'intérêt économique.